



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 64/2020**
Budget communal 2021

Séance : Lundi, 16 novembre 2020

Présents : Madame la Syndique et le Municipal Jean Zucchello, ainsi que la Commission des Finances au complet.

La Commission des finances remercie les membres de la Municipalité pour le travail fourni dans le cadre de la préparation de budget 2021, pour la clarté des documents présentés ainsi que pour leur transparence dans les réponses reçues aux nombreuses questions posées.

Le budget proposé présente un excédent de charges de CHF 962'138.—, avec un autofinancement négatif projeté de CHF 776'715.—. Les revenus s'élèvent à CHF 13'016'469.— et les charges à CHF 13'978'607.—. Par rapport au budget 2020, les charges sont en baisse de 1% et les recettes de 3.1% environ. Pour mémoire, l'exercice 2019 s'est soldé par un excédent de recettes de CHF 104'981.—.

Ces chiffres sont tributaires de la décision du Conseil communal de maintenir le taux d'imposition à 55 cts. Comme depuis de nombreuses années, les recettes n'incluent pas certains impôts difficilement chiffrables à l'avance en vue de leur tendance à fluctuer indépendamment de tout autre facteur. Les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations, et les impôts sur les gains immobiliers, devraient nous aider à tenir le cap. En 2019, ces impôts ont rapporté CHF 1'435'509 mais ce chiffre pourrait bien diminuer en 2021.

Nous avons indiqué dans notre rapport sur l'arrêté d'imposition (préavis no. 58/2020), que les rentrées fiscales de la Commune étaient en baisse d'environ 8% par rapport à l'année précédente. Les indications de Lausanne sur les différentes rentrées fiscales ont eu un effet sur les chiffres budgétés sous le chiffre 21 Impôts à la page 13.

Côté dépenses, nous relevons comme chaque année la manque de marge de manœuvre dont bénéficie la Municipalité. Une grande partie de nos recettes partent en direction de Lausanne, et la majorité de ce qui nous reste doit couvrir des dépenses incontournables. Le peu qui reste doit couvrir, entre autres, le service financier de nos emprunts (encore en baisse de 11% depuis une année), et les dépenses discrétionnaires.

Comme depuis quelques années, le budget est déficitaire. Néanmoins, les variations engendrées par la péréquation et la facture sociale d'un côté et les recettes des impôt aléatoires de l'autre, nous rendent la tâche bien difficile de savoir si les comptes de l'année 2021 seront éventuellement déficitaires ou non. Le Covid-19 et ses effets sur l'économie sont aussi inchiffrables mais nous incite à ne pas montrer un optimisme démesuré.

Nous vous recommandons la lecture de la vue d'ensemble des charges et produits ainsi que des tableaux synoptiques qui se trouvent en pages 38 à 40, et le plan d'investissement remis à jour à la

page 42. Certains investissements prévus dans le plan d'investissement 2016-2021 seront probablement reportés à la prochaine période 2021-2026, tandis que d'autres pourraient encore être réalisés en 2021.

Pour conclure, le budget proposé par la Municipalité nous paraît raisonnable dans les circonstances actuelles, et suite à la décision prise récemment par le Conseil communal de maintenir le taux d'imposition inchangé pour l'année à venir. Les charges qui sont du ressort de la Commune sont maîtrisées, et les produits sont réalistes.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de Finances propose au Conseil :

- 1) d'adopter le budget communal 2021, tel que présenté,**
- 2) de prendre acte du plan d'investissement.**

Peter Payne
Rapporteur

Myriam Bédât

Pascal Colombo

Frederic von der Weid

Adrian von Wyl